

SEANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 4 JUILLET 2020
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAL DE BRIEY

Département de Meurthe & Moselle

Date de la convocation et de l'affichage : 6 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, le conseil municipal de la commune nouvelle de *VAL de BRIEY*, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de la commune déléguée de Briey (grands salons), sous la présidence de Monsieur François DIETSCH.

Présents :

ANTOINE Orlane – BARTH Elisabeth – BARUCCI Dino – BEAULATON Rémy – BENAUD Jean-François – BRAUN Delphine – BRUNETTI Françoise – COLA Véronique – COLLINET Jean-Luc – CORNILLE Emmanuel – DAUL Jean-Paul – DIETSCH François – FORTUNAT André – GIODANENGO Jacques – HIRSCH William – HIRTZBERGER Marie-France – LAVANOUX Jean-Michel – LEONARD Odette – MIANO Jacques – MUSATO Lydia – PIERRAT Christine – POGGIOLINI Quentin – REINBOLT Fabienne – THOUVENIN Chantal – THUILLIEZ Sylvie – VALES-KREDER Catherine – WACHALSKI Gilles – WARIN Patrick – ZSCHIESCHE Jean-Philippe.

Absents excusés :

CAUSIN Michel donne procuration de vote à MIANO Jacques
DE MICHELI Sylvie donne procuration de vote à DIETSCH François
HARING Yvette donne procuration de vote à HIRTZBERGER Marie-France
MADINI Véronique donne procuration de vote à BRAUN Delphine

Secrétaire de séance :

POGGIOLINI Quentin

0303030303

POINTS D'INFORMATION

BUDGET

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal sera appelé à se réunir le lundi 27 juillet 2020 à 18 H 30 afin de procéder notamment à l'adoption du Budget Primitif 2020 de la commune de Val de Briey.

Les règles dérogatoires mises en place dans le cadre de la procédure d'urgence permettent en effet d'adopter le budget avant la date butoir du 31 juillet 2020.

De même, les mesures spécifiques applicables autorisent la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) à la même séance que celle d'adoption du budget primitif.

Il conviendra néanmoins de procéder à des délibérations distinctes.

Les conseillers municipaux recevront préalablement à cette réunion des éléments d'analyse budgétaire dont il sera débattu en conseil municipal.

Ces éléments seront transmis avant le délai de 5 jours francs requis pour la convocation du conseil municipal.

Par ailleurs, des règles budgétaires exceptionnelles mises en œuvre s'appliquent aux votes des taux des taxes communales.

L'ensemble des communes disposait d'un délai fixé au 3 juillet 2020 pour voter de nouveaux taux.

En l'absence de vote, les taux applicables dans la commune concernée en 2019 sont considérés comme reconduits de plein droit en 2020.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal de Val de Briey n'aura donc pas à voter les taux de la taxe sur le foncier non bâti et sur le foncier bâti, qui restent donc identiques à ceux de 2019.

Les élus recevront dans les documents budgétaires une analyse sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation et sur la fiscalité communale.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a donc pas d'augmentation de la fiscalité communale en 2020.

DISPOSITIF VACANCES APPRENANTES – OPERATION ADO TROC – ACCUEIL DES SAISONNIERS

Monsieur le Maire informe que la commune a été sollicitée par le corps enseignant de l'Ecole Louis Pergaud afin de participer à l'opération vacances apprenantes mise en place par le Ministère de l'Education Nationale.

Il s'agit d'un dispositif fondé sur le volontariat des enseignants et qui vise à accueillir des enfants en période estivale en vue de les remobiliser sur le savoir essentiel après la période de confinement qu'a connu notre pays.

Ainsi à Val de Briey l'école Louis Pergaud a sollicité, en lien avec la commune, l'adhésion à ce programme.

Une cinquantaine d'enfants seront dès lors accueillis dans cette école du 6 au 20 juillet, soit 50 enfants par semaine encadrés par 5 enseignants, un stagiaire de l'éducation nationale et le maintien d'un agent de la commune.

Les matinées seront dédiées au renforcement des apprentissages et les après-midis à des activités sportives, culturelles et ludiques mais toujours avec une dimension pédagogique.

Les services de Val de Briey qu'il s'agisse du service jeunesse, qui d'ailleurs accueillera à compter du 1^{er} juillet deux nouveaux agents, le LAB et les associations de la commune sollicitées sont impliquées dans ces activités.

A souligner notamment et particulièrement l'implication de l'association des Habitants de la Cité Radieuse et de nos clubs sportifs.

Par ailleurs, la commune assurera le repas du midi à l'ensemble des enfants et du personnel enseignant afin qu'aucun enfant ne soit pénalisé : il s'agira d'un repas traiteur sous forme de plateau plutôt copieux financé par la commune.

Bien entendu, l'école et son entretien seront assurés par les services de la commune de Val de Briey

Il s'agit donc là d'une opération exemplaire dont Monsieur le Maire tenait à informer les conseillers municipaux en remerciant également et surtout les enseignants qui se mettent ainsi au service des enfants quelque peu déconnectés de l'école après la longue période de confinement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que la commune a souhaité maintenir son opération Ado-Troc et l'accueil de saisonniers (jobs d'été) sur la période estivale :

Les conditions sanitaires et les règles elles-mêmes sanitaires seront bien entendu respectées.

L'objectif est d'apporter une réponse aux plus jeunes qui pourront ainsi bénéficier au-delà de l'intérêt de l'opération (découverte du monde du travail) une rémunération.

Monsieur le Maire insiste sur la dimension solidaire de cette opération et précise que le conseil municipal sera appelé à délibérer pour participer au dispositif colonies de vacances apprenantes en soutenant par une participation communale les familles de Val de Briey qui solliciteraient la commune.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis DIETSCH.

